

1/4

Rectorat

Inspection Pédagogique  
Régionale

Dossier suivi par  
Jean-Michel Mousset  
IA-IPR EPS  
Jean-michel.mousset@ac-  
orleans-tours.fr

Tél. 02 38 79 39 10/41 76  
Fax 02 38 79 45 87  
ce.ipr  
@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint Etienne  
45043 Orléans cedex 1

Orléans, le 7 septembre 2009

Les Inspecteurs d'académie,  
Inspecteurs pédagogiques régionaux d'EPS

A

Mesdames et messieurs les professeurs d'EPS

S/C de

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

**Objet : Candidature aux groupes ressources académiques en EPS pour l'année scolaire 2009-2010**

Comme chaque année, l'inspection pédagogique régionale met en place des groupes ressources académiques. Cette année, la coordination est assurée par Didier MARTIN, chargé de mission.

Nous souhaitons poursuivre les réflexions engagées l'année dernière concernant l'appropriation des programmes par les équipes d'établissement. A ce titre, nous invitons les membres des groupes 2008/2009 à se positionner sur le renouvellement de leur candidature en procédant à une nouvelle inscription pour cette année.

De nouvelles thématiques de réflexion sont également proposées. Nous sollicitons donc tous les enseignants ayant des connaissances et des compétences avérées dans ces domaines afin qu'ils apportent leur contribution à la réflexion et à la production des groupes sur ces nouvelles thématiques.

Si vous souhaitez intégrer l'un de ces groupes, vous voudrez bien prendre connaissance des orientations et des modalités de fonctionnement retenues pour cette présente année scolaire. Ces dernières sont présentées dans la fiche ci-dessous.

Afin de procéder à la constitution des groupes, vous pouvez poser votre candidature en renvoyant, sous forme numérique, à [didier.martin@ac-orleans-tours.fr](mailto:didier.martin@ac-orleans-tours.fr) la fiche d'inscription jointe.

Par ailleurs, ce document dûment renseigné sous forme papier qui devra obligatoirement être revêtu de l'avis de votre chef d'établissement, sera également à retourner au plus tard le :

**Vendredi 9 octobre 2009 à**

**Jean-Michel MOUSSET  
IA-IPR d'EPS  
Inspection pédagogique régionale  
Académie d'Orléans – Tours  
21, rue Saint Etienne  
45043 Orléans Cedex 1**

Il est attendu des professeurs engagés une participation à la totalité des journées arrêtées dans le calendrier de travail.

Jean-Michel Mousset

Bruno Méry

Georges Malcou



# GROUPES RESSOURCES ACADEMIQUES

## Éducation physique et sportive

Année scolaire 2009-2010



2/4

### Contexte :

Les programmes du collège et du lycée professionnel sont parus respectivement au BO du 28 août 2008 et au BO du 19 février 2009 pour une mise en application à cette rentrée scolaire. Ils ont fait l'objet d'un premier accompagnement auprès des professeurs au cours de l'année 2008-2009.

La définition de la matrice disciplinaire permet de renforcer la continuité et la cohérence des programmes entre le collège et le lycée. La part des compétences méthodologiques et sociales dans les objectifs d'acquisitions donnés à l'EPS devient centrale au même titre que les compétences propres.

Un accompagnement doit être réalisé auprès des enseignants, dans la continuité des travaux effectués par les groupes ressources en 2008 / 2009, afin de leur permettre d'intégrer pleinement l'acquisition des compétences méthodologiques et sociales dans leurs enseignements. Il s'agit donc d'aider les équipes éducatives à définir des contenus d'enseignement méthodologiques et sociaux permettant d'atteindre chez les élèves l'acquisition de ces compétences dans le cadre d'un projet éducatif à long terme.

Pour les lycées professionnels:

L'arrêté du 15 juillet 2009 concernant la certification aux examens de la voie professionnelle est paru au BO n° 31 du 27 août 2009. Cet arrêté fixe les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du CAP et du BEP. Ces nouveaux textes seront applicables à la session 2011 pour les CAP et BEP, à la session 2012 pour les baccalauréats professionnels.

Il semble important d'accompagner les équipes éducatives dans une réflexion leur permettant d'appréhender les conditions de mise en œuvre et d'application de ces nouveaux textes sur la certification aux examens.

Parallèlement, dans la mesure où l'arrêté stipule que pour :« respecter le principe de capitalisation, dans le cadre du contrôle en cours de formation, les unités de formation ont vocation à servir de support à la certification », il nous semble primordiale de proposer un cadre de réflexion permettant aux professeurs de continuer à concevoir un enseignement structuré autour des effets éducatifs recherchés et des compétences à construire. Ceci afin d'éviter toute dérive d'enseignement piloté exclusivement par l'examen et les modalités de ses épreuves.

Pour le collège :

Les « Fiches APSA » en accompagnement des programmes sont parues et disponibles sur le site académique <http://www.ac-orleans-tours.fr/eps/> dans l'attente de leur mise en ligne sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/>

La parution de ces nouveaux documents implique de la part des équipes pédagogiques d'établissement, une réflexion pour appréhender les conditions de mise en œuvre des contenus articulées avec les exigences du socle commun de connaissances et de compétences. Il s'agit d'accompagner les professeurs dans l'appropriation de ces fiches afin de leur permettre d'élaborer collectivement un cadre de réflexion et des outils favorisant l'acquisition des compétences du socle commun dans leur enseignement.

Dans la continuité de la loi sur le handicap de 2005, « L'accueil des élèves en situation de handicap, inaptés partiels ou à besoins éducatifs particuliers » est réaffirmé dans les nouveaux programmes d'E.P.S. Devant l'augmentation croissante des cas d'adolescents confrontés aux problèmes d'obésité et d'asthme, il semble important d'accompagner les enseignants d'EPS dans la prise en compte de ces phénomènes au niveau de la conception, de l'organisation et de la régulation de leur enseignement. Un cadre de réflexion et des outils doivent être proposés aux enseignants afin d'harmoniser les pratiques au sein des établissements scolaires concernant la gestion de ces phénomènes de société.



3/4

### Objectifs :

Poursuivre la réflexion sur les thématiques engagées pour aider à l'appropriation des programmes par les équipes pédagogiques d'établissement ainsi qu'à l'utilisation des TICE comme outils et contenus dans l'enseignement de l'EPS.

Aider les enseignants à orienter les contenus d'enseignement vers l'acquisition des compétences méthodologiques et plus largement vers l'acquisition des connaissances, capacités, attitudes du socle commun.

Recenser, construire et diffuser, un cadre de réflexion et des outils concernant la gestion au sein des équipes éducatives, des élèves aptes partiels en EPS. À travers notamment un approfondissement particulier sur les questions d'obésité et d'asthme en lien direct avec les objectifs définis concernant le thème de la « santé » retenu au BO N°5 du 25 août 2005 relatif aux « Thèmes de convergence ».

### Modalités

Cinq thèmes de travail sont retenus. Cinq groupes seront constitués :

1. **EPS et acquisition des compétences du socle commun** : en intégrant les travaux réalisés par les groupes ressources et le CRDP en 2009, il s'agira de proposer un cadre de réflexion et des outils communs afin de montrer dans quelles mesures et comment les compétences du socle peuvent être intégrées au sein de nos contenus d'enseignement en EPS. En quoi et comment nos évaluations permettent de certifier en partie l'acquisition de certaines compétences du socle en EPS ?
2. **Des compétences méthodologiques et sociales aux contenus d'enseignement en EPS** : Il s'agira de concevoir une trame de réflexion permettant aux équipes d'organiser et de planifier les effets éducatifs visés pour mettre en place une véritable politique éducative sur l'ensemble du cursus. De proposer un cadre permettant celles-ci de décliner les effets éducatifs en véritables contenus d'enseignement clairement identifiables dans la pratique des APSA supports. Comment évaluer l'acquisition de ces compétences avec des critères équitables fiables et justifiables ?
3. **La certification aux examens dans la voie professionnelle : modalités de mises en œuvre et d'application. Quel cadre de réflexion pour appréhender la problématique enseigner / évaluer ?** Il s'agira de concevoir une trame de réflexion permettant aux équipes d'organiser et de planifier l'enseignement et l'évaluation des compétences sur l'ensemble d'un cursus de formation. Au-delà de la production d'outils favorisant la mise en œuvre de ces nouvelles modalités d'organisation du CCF prévu en EPS, il sera primordial de poursuivre le travail entrepris par le groupe voie pro. en 2008 2009. En effet, nous souhaitons proposer aux équipes, un cadre de réflexion sur l'articulation entre les effets éducatifs poursuivis, les compétences à construire et leurs évaluations. Ceci afin d'éviter toute dérive d'enseignement piloté exclusivement par l'examen dans la mesure où, la majorité des unités de formation auront vocation à servir de support à la certification.
4. **La gestion des élèves aptes partiels ou comment mieux prendre en compte les phénomènes d'obésité et d'asthme chez nos élèves en EPS ?** Après avoir développé un cadre théorique et institutionnel sur ces 2 phénomènes de société, il s'agira de créer des outils permettant d'harmoniser les pratiques au sein des établissements scolaires. Quel protocole proposer pour quels contenus d'enseignement ? Comment évaluer équitablement en tenant compte de ce handicap ?



4/4

5. **L'utilisation des TICE en EPS : outils d'acquisition et d'évaluation** : Dans la continuité des travaux entrepris, il s'agira de recenser et de diffuser sous forme de fiches outils ou de didacticiels, les expérimentations réalisées avec l'utilisation d'outils TICE dans le cadre de l'enseignement de l'EPS. Enfin, une réflexion sera engagée sur le statut donné à l'utilisation des TICE dans le cadre des cours d'EPS : simples outils ou apprentissages méthodologiques évaluables à travers notamment la validation des compétences du B2I ?

Davantage de précisions, sur les compétences techniques recherchées dans cette thématique, sont disponibles sur le site EPS de l'académie.

Il est attendu des professeurs engagés dans les groupes la participation aux 3 journées de travail. L'implication au sein des groupes nécessite un travail personnel intersession afin de rendre celles-ci efficientes.

À l'issue de ces journées, le travail débouchera sur une production qui fera l'objet d'une parution dans la revue « Contacts EPS », consultable sur le site EPS académique. Les professeurs concernés pourront être sollicités pour accompagner, au cours des 3 années à venir, les équipes pédagogiques locales qui en feront la demande.

#### **Calendrier prévisionnel :**

- 1<sup>ère</sup> journée : **Mardi 8 décembre 2009 à Blois**
- 2<sup>ème</sup> journée : **Lundi 1<sup>er</sup> février 2010 à Orléans**
- 3<sup>ème</sup> journée : **Jeudi 25 mars 2010 à Joué les Tours**

Ce calendrier est susceptible d'être modifié en fonction de la disponibilité des établissements d'accueil.